



Communiqué de presse Luxembourg, le 20 septembre 2016

Le déclasséement d'installations nucléaires et le stockage définitif des déchets en Lituanie, en Bulgarie et en Slovaquie pourraient coûter 11,4 milliards d'euros, selon l'auditeur externe de l'UE

Selon un nouveau rapport de la Cour des comptes européenne, le coût estimatif du déclasséement de réacteurs nucléaires de conception soviétique de première génération en Lituanie, en Bulgarie et en Slovaquie représentera au moins 5,7 milliards d'euros, voire le double si l'on inclut le coût du stockage définitif des déchets de haute activité.

Le cofinancement des programmes de l'UE par les États membres demeure très limité, selon les auditeurs. Depuis le dernier audit, réalisé en 2011, l'écart entre les coûts de déclasséement et le financement prévu s'est creusé en Lituanie et s'élève désormais à 1,56 milliard d'euros. Quant à la Bulgarie et à la Slovaquie, les déficits de financement actuels sont estimés à 28 millions d'euros et 92 millions d'euros respectivement. Les programmes de financement de l'UE ciblant spécifiquement le déclasséement d'installations nucléaires n'ont pas généré de mesures propres à inciter à un déclasséement en temps opportun avec un bon rapport coût-efficacité, pratiquement tous les projets d'infrastructure clés ayant accusé des retards.

«Je suis inquiet de constater que des projets de déclasséement clés ont pris du retard, que des déficits de financement persistent et que des progrès insuffisants ont été accomplis concernant le stockage définitif des déchets de haute activité», a déclaré M. Phil Wynn Owen, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable du rapport.

Les auditeurs ont examiné les progrès réalisés depuis 2011 en ce qui concerne les programmes d'assistance de l'UE au déclasséement d'installations nucléaires. Les autorités des États membres assurent que les centrales sont irréversiblement fermées, mais les réalisations escomptées à l'aune desquelles la Commission évalue l'avancement vers une fermeture irréversible n'ont pas toutes été pleinement concrétisées. Le démantèlement d'éléments essentiels dans les zones à plus faible niveau de rayonnement, comme les salles des turbines, a bien avancé sur les sites d'Ignalina (Lituanie), de Kozloduy (Bulgarie) et de Bohunice (Slovaquie). Cependant, les défis cruciaux posés par le travail dans les zones où le niveau de rayonnement est plus élevé, notamment les bâtiments des réacteurs, doivent encore être relevés. Les trois États membres ont mis en place sur leurs sites d'importantes infrastructures temporaires de gestion des déchets, mais pratiquement tous les projets d'infrastructure clés ont accusé des retards. Les retards les plus importants ont été enregistrés en Lituanie où l'échéance finale a, depuis 2011, été différée de neuf ans, c'est-à-dire repoussée à 2038.

Les coûts futurs liés au déclasséement des installations nucléaires et au stockage définitif du combustible utilisé ne sont pas toujours comptabilisés comme des provisions et/ou inclus dans les notes accompagnant les comptes. Cela limite la transparence et met à mal la capacité des autorités de planifier correctement la prise en charge de ces coûts à venir.

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne.

Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site www.eca.europa.eu.

ECA Press

Mark Rogerson – Porte-parole T: (+352) 4398 47063

Damijan Fišer – Attaché de presse T: (+352) 4398 45410

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditorsECA eca.europa.eu

M: (+352) 691 55 30 63

M: (+352) 621 55 22 24

Les auditeurs formulent un certain nombre de recommandations à l'intention de la Commission et des États membres. Ils recommandent principalement à la **Commission**:

- de s'efforcer d'augmenter la part nationale du cofinancement pendant la période de financement 2014-2020;
- de mettre fin aux programmes de financement ciblant spécifiquement le déclasséement d'installations nucléaires en Lituanie, en Bulgarie et en Slovaquie après 2020. S'il est clairement établi que des fonds de l'UE sont nécessaires au delà de 2020, dans un ou plusieurs de ces États membres, tout futur financement de l'UE proposé par la Commission et approuvé par le législateur devrait comporter des incitations adéquates à poursuivre le déclasséement, telles la limitation de la durée du soutien et la détermination de niveaux nationaux de cofinancement appropriés. Un moyen de procéder serait d'envisager d'élargir l'accès aux Fonds structurels et d'investissement de sorte à permettre la couverture des coûts des activités de déclasséement d'installations nucléaires respectant ces conditions;
- d'autoriser le recours à l'assistance de l'UE au déclasséement d'installations nucléaires pour financer les coûts de personnel uniquement si celui-ci est exclusivement affecté au déclasséement;
- de collaborer avec les États membres afin que tous les coûts futurs liés au déclasséement d'installations nucléaires et au stockage définitif du combustible usé soient comptabilisés correctement, de manière transparente;
- d'examiner, avec l'ensemble des États membres, les options en matière de stockage définitif du combustible usé et des déchets de haute activité, y compris toute solution régionale et autres solutions définies dans le cadre de l'UE.

Ils recommandent principalement **aux États membres concernés**:

- d'améliorer encore leur gestion des projets afin de disposer des infrastructures de gestion des déchets et de combustible usé nécessaires au moment prévu; et de renforcer leur capacité technique afin d'atteindre un meilleur équilibre entre expertise externe et expertise interne;
- d'améliorer les échanges de bonnes pratiques et de connaissances techniques, à la fois entre eux et plus largement avec l'ensemble de la communauté active dans le domaine du déclasséement d'installations nucléaires dans l'UE et au delà;
- d'établir des estimations de coûts et des plans de financement plus complets pour le stockage du combustible usé et des déchets radioactifs;
- de prendre toute la mesure de leur rôle en ce qui concerne le respect du principe du pollueur-payeur et d'être disposés à utiliser des fonds nationaux pour couvrir les coûts de déclasséement et le coût du stockage définitif, pendant la période de financement actuelle et celles qui suivront.

Remarques à l'intention des journalistes

À l'époque où la Lituanie, la Bulgarie et la Slovaquie étaient encore des « pays candidats à l'adhésion » à l'UE, l'une des conditions de leur adhésion était la mise à l'arrêt définitif et le déclasséement consécutif de huit réacteurs nucléaires de conception soviétique de première génération sur trois sites de centrales nucléaires, à Ignalina (Lituanie), Kozloduy (Bulgarie) et Bohunice (Slovaquie).

Comme la mise à l'arrêt définitif et le déclasséement consécutif de ces réacteurs avant la fin de leur durée de vie initialement prévue représentaient une charge financière et économique considérable, l'UE a accepté de fournir un soutien financier, et ce à partir de 1999. D'ici à 2020, le soutien de l'UE aura atteint un montant total de 2 955 millions d'euros pour le déclasséement d'installations nucléaires, la Lituanie en percevant la plus grande partie (1 553 millions d'euros), suivie de la Bulgarie (731 millions d'euros), puis de la Slovaquie (671 millions d'euros). Par ailleurs, jusqu'en 2013, 890 millions d'euros ont été alloués à des projets conçus pour contribuer à atténuer certains des effets de la perte de capacité de production énergétique nationale causée par une fermeture anticipée.

Les auditeurs ont visité les trois sites en question et se sont entretenus avec les principales autorités des États membres. Ils se sont également rendus à la Commission européenne, à la BERD et en Finlande, sur le site de construction du premier dépôt au monde en formation géologique profonde destiné au stockage du combustible nucléaire usé.

Cet audit n'a aucunement consisté à évaluer la sécurité et la sûreté des installations. Il n'est pas non plus un plaidoyer en faveur ou à l'encontre de l'énergie nucléaire et n'a pas pour objet de tirer des conclusions sur le bouquet énergétique de l'UE.

Le rapport spécial n° 22/2016 intitulé «Programmes d'assistance de l'UE au déclassé d'installations nucléaires en Lituanie, en Bulgarie et en Slovaquie: défis cruciaux en perspective malgré les progrès accomplis depuis 2011» est disponible dans 23 langues de l'UE.
